



JUDO CLUB D'OSNY - JCO

Stade Christian Léon
Rue de Chars
95520 OSNY
N° d'affiliation FFJDA : CL 954050
N° d'Agrément à la D.D.J.S. : 95-99-S-39

Tel: 06 22 38 16 60
www.judoclubosny.fr
judoclubosny@gmail.com
judoclubosnyJCO

FICHE D'INSCRIPTION 2023 - 2024

Espace Adhérent

NOM (majuscule)

Prénom

Date de Naissance / /

Sexe M F

Adresse

CP Ville

Numéro tél dom.

Numéro tél port. /

Adresse mail (majuscule)

Pour les mineurs (si le nom est différent de celui de l'enfant)

Nom du père:

Tél:

Nom de la mère:

Tél:

Problèmes particuliers:

Couleur de la ceinture:

- Renouvellement licence JCO
 Nouvelle licence JCO, venant d'un autre club
 Débutant
 PPG/Fitness

Nombre de membres de la famille au club:



Certificat Médical

Pour un mineur

. Questionnaire de santé: Vous avez répondu "NON" à toutes les rubriques, remplir et nous donner l'attestation de Questionnaire de Santé
 Vous avez répondu "OUI" à une des rubriques, vous devez présenter un **certificat médical**

Pour un majeur

. **certificat médical** pour une nouvelle licence ou si le dernier certificat à plus de 3 ans
 . Questionnaire de santé si le dernier certificat à moins de 3 ans
 Vous avez répondu "NON" à toutes les rubriques, remplir et nous donner l'attestation de Questionnaire de Santé
 Vous avez répondu "OUI" à une des rubriques, vous devez présenter un **certificat médical** de moins de 6 mois

Les réponses au questionnaire de santé QS-SPORT relève de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant

Autorisation

L'inscription au JCO Judo implique l'acceptation des conditions générales d'inscriptions générales (au dos)

Pour toutes les activités liées au JUDO CLUB D'OSNY: entraînements, sorties, compétitions et animation diverses.

Je soussigné(e)..... autorise les responsables du club JUDO CLUB D'OSNY à

faire hospitaliser mon fils - ma fille - moi-même, en cas d'urgence à l'hôpital le plus proche à prendre toutes dispositions qu'ils jugeront nécessaires pour une éventuelle intervention médicale ou chirurgicale.

J'autorise le club à utiliser et diffuser mon image sur différents supports

Oui Non

Fait à.....

le.....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Espace Réservé au club

Judo Poussins à vétérans (255 €) <input type="checkbox"/>	+ Passeport (10 €) <input type="checkbox"/>	Réduction PASS'SPORT (-50€) <input type="checkbox"/>	Remise Famille 2 <input type="checkbox"/>	TOTAL: <input type="text"/>
Judo Mini-Poussins (240 €) <input type="checkbox"/>	Pour les compétiteurs à partir de	Code: <input type="text"/>	Remise Famille 3 <input type="checkbox"/>	
Judo Eveils (220 €) <input type="checkbox"/>	Benjamin (2013)	Remise Réinscription (-20 €) <input type="checkbox"/>	Remise Famille 4 <input type="checkbox"/>	
PPG-FITNESS (150 €) <input type="checkbox"/>	Valable 8 ans)		(Nouvelle inscription)	
Judo Ceinture noire (185 €) <input type="checkbox"/>				Tarif dont 41 € de licence fédérale

Espace Réservé au club

AN - NX

Remise Famille Parent Frère Sœur
 Certificat médical Oui Non

- Eveils (2019-2018)
- Mini-Poussins (2017-2016)
- Poussins (2015-2014)
- Benjamins (2013-2012)
- Minimes (2011-2010)
- Cadets (2009-2008-2007)
- Juniors (2006-2005-2004)
- Adultes (2003 & avant)

Coupon Sport / VCS	NB Chèques	Espèces	Nom Chèque	Banque
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
Février	Mars	Avril	Mai	Juin



JUDO-FITNESS SAISON 2023-2024

Conditions générales d'inscription.

1. Conditions d'assurance.

Notre fiche d'inscription ne permet pas d'indiquer les conditions générales d'assurance attribuées par la licence de la FFJDA. Toutefois, nous invitons nos adhérents à en prendre connaissance sur le tableau d'affichage du dojo.

Restrictions :

Les déplacements du domicile au lieu d'animation (dojo, gymnase...) ne sont pas pris en compte par l'assurance de la FFJDA. Le Judo Club d'Osny n'assure pas non plus ces déplacements. Les bénévoles, qui amènent des enfants sur le lieu de la compétition ou de l'animation, devront partir du parking du dojo. De même, le Judo Club d'Osny ne sera pas tenu responsable des vols dans le dojo.

Nous demandons aux parents de s'assurer de la présence effective du professeur lors des séances prévues.

Les parents sont responsables des enfants jusqu'à l'entrée de l'adhérent sur le tatami, au commencement du cours, et, dès la sortie du tatami à la fin du cours.

2. Certificat médical.

Certificat médical ou questionnaire de santé à remplir pour la pratique du judo et judo en compétition :

Pour les Mineurs, il est obligatoire que si il y a une réponse "oui" au questionnaire de santé.

Pour les Majeurs, questionnaire de santé si renouvellement avec un certificat de -3 ans

Obligatoire si il y a une réponse "oui" au questionnaire ou ancien certificat de + de 3 ans

Attention: Certificat avec la mention "Non contre-indication à la pratique du judo en compétition"

3. Cotisation.

Les cotisations sont pour les cours jusqu'à la fin juin. Après la Toussaint, elles ne peuvent pas être remboursées. La licence payée à la FFJDA par le club ne peut pas être remboursée.

4. Entraînement à la condition physique.

Le JCO peut organiser des entraînements à la condition physique, dont la planification est diffusée régulièrement aux adhérents. L'entraînement se déroule au parc de Grouchy ou dans l'Agglomération.

Cet entraînement informel, car les entraîneurs du club n'y participent pas toujours, n'a bien sûr aucun caractère obligatoire. Pour son organisation, nous disposons de plusieurs bénévoles. D'autres volontaires se joindront à eux pour des remplacements éventuels ou pour s'entraîner avec les enfants. Les parents des enfants peuvent également participer.

L'adhérent mineur ou majeur ou tout autre participant n'est pas couvert par l'assurance de la FFJDA, ni par le club. Les participants ne pourront utiliser, en cas d'accident, que leur assurance individuelle. Les parents des mineurs devront s'assurer de la présence effective des bénévoles qui encadrent les enfants. Les participants, qui ne suivent pas les recommandations des adultes bénévoles ou qui ont des comportements dangereux (bousculades, par exemple, autour des ateliers), ne seront plus invités à ces entraînements. D'autres animations (randonnée, pique-nique...) se feront en suivant les mêmes conditions.

5. Droit des photos et des images.

Les adhérents, ou leurs parents pour les mineurs, autorisent expressément le JCO à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion des compétitions, l'entraînement, ou durant les animations du club. Cette autorisation est valable sans restriction de lieux, de supports et de durée, de même que pour les ayants droit du club, tels que partenaires et média.

6. Discipline.

L'adhérent inscrit ne devra pas nuire à la bonne marche du groupe. Un enfant (ou adhérent), réfractaire aux injonctions du professeur, sera exclu du club au troisième avertissement oral et sur décision majoritaire du bureau présent. Les dirigeants du club se réservent également le droit de refuser toute nouvelle

inscription d'un adhérent indiscipliné.

Procédures d'inscriptions

Documents pour inscription

- . Formulaire à remplir sur le site de la fédération
- . Fiche d'inscription avec les conditions générales d'inscription remplie et signée
- . **Certificat médical ou questionnaire de santé** pour la pratique du judo et judo en compétition

Paiement

- . Le club accepte les chèques, espèces, coupons sport et chèques vacances.
- . Possibilité de faire 3 chèques à l'ordre du JCO jusqu'au 31 Décembre 2023

. Si plusieurs règlements, merci de joindre tous les chèques lors de l'inscription, les chèques seront encaissés à chaque fin de mois
. Si l'adhérent ne porte pas le même nom que la personne qui émet le chèque merci de noter au dos le nom et le prénom de l'adhérent

Attestation de règlement pour les CE

- . Cette année, et ce afin de faciliter le travail des professeurs et celui des membres du bureau, nous demandons aux adhérents de bien vouloir formuler leur demande par mail avec nom et prénom de la personne licenciée, un retour se fera début octobre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE ET AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA SE FAIRE AUPRES DE LA FEDERATION